

L'Ecole de la Marine de Vannes

1786-1791

Une page peu connue de l'Histoire du Collège de Vannes, (aujourd'hui « Collège Jules Simon »)

Il a déjà été fait mention, au cours de plusieurs ouvrages, de l'Ecole de Marine qui, en application de l'ordonnance du 1er janvier 1786, fut établie et annexée au Collège de Vannes, aujourd'hui Collège Jules Simons.



Ainsi, un ancien président de la Société Polymathique, le Dr Alphonse Mauricet, lui a consacré quelques lignes dans une étude sur les Lycées et Collèges publiée en 1889 par la *Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur*.

Après lui, un autre confrère, Albert Glacé, dans le bulletin de la Société Polymathique, année 1890, à propos de Rollin de la Farge et de son projet d'*Ecole nationale de Marine*, en a dit quelques mots.

Enfin, M. Allanic, ancien professeur au Collège Jules Simon, dans son *Histoire du Collège de Vannes*, s'est étendu un peu plus longuement sur cette page d'histoire locale.

Mais tous n'en ont parlé qu'incidemment. Comme documents à leur portée ils ne disposaient d'ailleurs que de ceux en dépôt aux archives départementales du Morbihan et aux archives de la ville.

Nous avons l'impression qu'il devait en exister d'autres. M. le colonel Juge fut prié par nous de s'en enquérir à Paris. Notre très distingué et obligeant confrère accéda à notre désir et voulut bien se livrer à de longues et patientes recherches aux archives du Ministère de la Marine. Là, il eut en effet la bonne fortune de découvrir d'assez nombreux documents jusqu'ici inexplorés, des plus curieux et intéressants. Il en prit des copies et s'empessa de nous les transmettre.

Qu'il nous permette de lui renouveler ici nos bien vifs remerciements. C'est grâce à lui qu'il est possible de reprendre et de mettre en meilleur jour cette page d'histoire locale à peine ébauchée et demeurée jusqu'à présent par trop dans l'ombre.



Mais avant d'y ajouter certains traits et des touches nouvelles il semble, croyons-nous, nécessaire, afin de la mieux mettre en valeur et de la rendre plus lumineuse, de marquer les modifications profondes apportées dans le recrutement des officiers de la Marine royale par les ordonnances du 1er janvier 1786. Ces ordonnances, libérales pour l'époque, valent d'ailleurs d'être signalées.

Antérieurement à 1786 les hauts grades dans la Marine étaient presque exclusivement réservés à la *noblesse*. La *roture* ne pouvait prétendre en général qu'aux brades intermédiaires de capitaine de brûlot et de lieutenant de frégate et encore, en récompense d'actions d'éclat.

En fait, l'entrée des officiers de *roture* dans la Marine royale n'était pas chose inconnue mais n'avait lieu qu'exceptionnellement, comme l'écrit Maurice Loir dans son *Histoire de la Marine*. Et ces officiers sans naissance, comme l'on disait alors, s'éternisaient dans les grades subalternes sans grand espoir d'avancement.

Le maréchal de Castries, ministre de la Marine de Louis XVI, modifia cet état de choses. Par une des ordonnances du 1er janvier 1786 — car il y en eut plusieurs rendues à cette date ; leur ensemble constitue même ce qu'on nomme dans la Marine le *Code de Castries* — par une des ordonnances du 1er janvier 1786 il ouvrit à la *roture* la porte d'accès dans le grand corps, que ses prédécesseurs entrebâillaient à peine, en permettant à des volontaires non gentilshommes d'atteindre directement un grade dans la Marine royale. Ces volontaires purent à l'avenir briguer, après six années de service, le grade de sous-lieutenant de vaisseau, nouveau grade créé spécialement pour eux et désormais premier échelon de la hiérarchie navale qui les mettait sur la voie des échelons supérieurs (Maurice LOIR : *Histoire de la Marine*).

Ainsi, un port-louisien, ancien volontaire, l'amiral Allemand fut nommé sous-lieutenant de vaisseau le 8 octobre 1787 en vertu de cette ordonnance (SAINT-ALAIS, tome XII).

La même ordonnance spécifiait encore que les capitaines de la marine marchande qui se seraient distingués pourraient aussi être faits sous-lieutenants de vaisseau même sans avoir été volontaires.

Voilà pour la *roture*.

En ce qui concerne la *noblesse* un nouveau régime fut aussi adopté.

Alors qu'avant 1786, les jeunes gens appartenant à la noblesse débutaient dans la marine comme gardes dans les compagnies des gardes de la marine ou dans la compagnie des gardes du pavillon amiral et devaient leur entrée dans ces compagnies autant sinon plus à la faveur qu'au mérite, une autre ordonnance de même date décida la création d'*Écoles préparatoires de marine*. Et, nouveauté à retenir parce que jusque-là inconnue, exigea des examens et même un concours d'admission pour l'entrée des gentilshommes dans la marine, concours auquel pourraient prendre part non seulement les jeunes gens de la noblesse élevés dans les écoles qui allaient être créées, mais encore ceux de treize à quinze ans ayant fait des preuves de noblesse et s'étant préparés en dehors de ces établissements.

Nous croyons devoir, en raison de leur intérêt et parce que l'Ecole de la Marine de Vannes en sera la conséquence, attirer l'attention sur les principales dispositions de cette ordonnance qui règle la forme de l'instruction et de « *l'avancement des jeunes gens appartenant à la noblesse et destinés à entrer dans la marine royale* ». C'est le texte officiel.

Du 1er janvier 1786.

ART. 1 — Sa Majesté supprime la Compagnie des Gardes du pavillon amiral et les Compagnies de gardes de la marine.

Et voici l'état de choses nouveau.

ART. 8 — Il sera assigné des collèges à portée des principaux ports du Royaume dans lesquels il sera accordé des places à un certain nombre de jeunes gens qui auront obtenu d'être inscrits pour le service de la Marine.

ART. 9 — Sa Majesté payera les pensions des dits jeunes gens ; mais leur habillement et entretien sera à la charge des familles.

ART. 10 — Il ne sera admis dans lesdits collèges, comme destinés au service de la Marine, que des jeunes gens que feront les preuves de noblesse exigées pour le service militaire.

La préférence sera accordée aux fils et neveux de nom des officiers généraux de la Marine et des capitaines de vaisseau de Sa Majesté et particulièrement de ceux tués ou blessés grièvement au service.

ART. 11 — Les parents des dits jeunes gens s'engageront par écrit et d'honneur à leur donner une pension de six cents livres par chaque année, lorsqu'ils auront été admis dans la Marine.

ART. 12 — Nul ne pourra être reçu dans lesdits collèges, comme destiné au service de la Marine, avant l'âge de 11 ans, ni après celui de 13.

ART. 13 — Il sera composé pour l'instruction des dits jeunes gens un cours de mathématiques contenant les éléments d'arithmétique et de géométrie, les principes de navigation et ceux de mécanique ; et le dit cours leur sera enseigné dans les collèges par les maîtres et professeurs que Sa Majesté y entretiendra à cet effet.

ART. 14 — Les dits jeunes gens seront examinés tous les ans par l'examineur des élèves et ceux qui auront répondu d'une manière satisfaisante sur la partie du cours qui sera exigé de rigueur seront envoyés dans les ports, immédiatement après leur examen et admis en qualité d'élèves de la Marine de la 3ème classe, aux appointements de 300 livres par an.

ART. 15 — Les jeunes gens au-dessus de 13 ans et au-dessous de 15 qui, n'ayant point été élevés dans les collèges, seront néanmoins en état de subir les examens nécessaires pour être reçus élèves de la Marine, pourront, après avoir fait les preuves exigées par l'art. 10, obtenir la permission de se rendre dans l'un des collèges, aux époques où l'examineur y sera envoyé, pour être examinés concurremment avec les autres jeunes gens et ils seront reçus, comme eux, s'ils sont suffisamment instruits.

ART. 16 — Nul ne pourra être admis à l'examen après l'âge de 15 ans et ceux que leurs parents jugeront devoir laisser encore dans les dits collèges pour y achever leur éducation, n'y seront plus élevés aux frais de Sa Majesté.

Les articles qui suivent concernent l'avancement des élèves :

Après examen et 8 mois de navigation ceux de 3ème classe passent à la 2ème classe ; — ceux non admis à l'examen pour cette 2ème classe après 2 ans sont renvoyés à leurs parents.

Après examen et 3 ans de navigation, les élèves de 2ème classe passent à la 1ère classe.

Après 6 ans de navigation, les élèves de 1ère classe peuvent être nommés lieutenants de vaisseau.

ART. 76 et dernier — Le nombre des élèves de la Marine, joint à celui des jeunes gens entretenus dans les collèges par Sa Majesté, sera fixé à 360 et il ne sera accordé aucune place dans les dits collèges que lorsque le nombre des dits élèves et jeunes gens sera au-dessous de celui prescrit.

En résumé, aux termes de cette ordonnance, les écoliers — nous nous servons intentionnellement de ce terme *écoliers* pour les distinguer des Élèves de la Marine de 3ème, de 2ème et de 1ère classe qui sont déjà sur les vaisseaux — les écoliers qui allaient être entretenus dans Les Écoles préparatoires de la Marine, aux frais de Sa Majesté, pourraient à partir de l'âge de 11 ans aspirer à concourir pour devenir Élèves de 3ème classe dans les ports et sur les vaisseaux, tandis que les jeunes gens préparés en dehors de ces établissements ne seraient admis à concourir qu'à partir de 13 ans.

Et, innovation plus importante, les jeunes gens de la noblesse ne pourront à l'avenir entrer dans la Marine royale comme Élèves de 3ème classe qu'après examen et devenir plus tard Élèves de 2ème puis de 1ère classe qu'après examen encore.

Voilà donc décidée la création d'Écoles préparatoires de la Marine.

Restait à désigner les collèges auxquels ces écoles seraient annexées. Vannes à proximité de l'océan, à peu près à égale distance de Brest et de Rochefort — Lorient comme port de guerre n'existait pas encore ; Cherbourg non plus — Vannes dont le collège avait une juste renommée attira de suite l'attention du Ministre.

Dès le 6 janvier 1786, quelques jours seulement après la publication de l'ordonnance, fut établie au ministère de la Marine un premier état sur lequel furent inscrits 54 noms de jeunes gens ou plutôt d'enfants qu'on se proposait d'affecter à l'École préparatoire de la marine de Vannes. Cet état porte même en apostille l'annotation suivante de la main du Ministre : *Bon pour le 1er mars*. Le Ministre comptait sans doute que la rentrée pourrait avoir lieu à cette date. Il se trompait. Elle n'eut lieu que longtemps après, des circonstances imprévues y ayant mis obstacle.

D'abord les traités de mathématiques, de géométrie, de navigation et de mécanique qui, en vertu de l'art. 13 de l'ordonnance que nous venons de citer devaient être composés à l'usage des nouvelles écoles, étaient loin d'être achevés. Ainsi, le traité élémentaire de statique par Monge n'avait pas encore vu le jour le 1er mars. Cela résulte d'une façon évidente de l'extrait suivant des registres de l'Académie royale des Sciences :

« Les Commissaires nommés par l'Académie ayant rendu compte d'un ouvrage intitulé Traité élémentaire de statique, composé par M. Monge par ordre du Ministre de la Marine, l'Académie a jugé cet ouvrage digne de son approbation et d'être imprimé sous son privilège ».
A Paris, ce 10 août 1786... Le marquis DE CONDORCET.

Qu'on remarque la date : 10 août 1786. — Le 1er mars était déjà loin.

Bien mieux, les professeurs spéciaux qui devaient être chargés des cours — toujours en vertu de cet art. 13 de l'ordonnance — attendirent leur nomination jusqu'à la fin de l'année.

Une autre cause de retard dans l'ouverture de ces écoles doit être aussi attribuée sans doute aux compétitions prolongées de différentes villes maritimes qui, par intérêt, prétendaient les posséder et faisaient valoir à qui mieux mieux dans ce but leurs titres et leurs raisons.

Enfin, dans les derniers mois de l'année 1786, sur les pressantes instances des États de Bretagne et de celles de Mgr. Amelot, Évêque de Vannes, appuyées par l'Archevêque de Bordeaux, le Collège de Vannes fut désigné officiellement pour recevoir une des Écoles de la Marine. L'autre École, car finalement il n'y en eut que deux de créées en France, fut établie à Alais.

Vannes devait fournir les Élèves officiers pour les escadres de Brest et de Rochefort, Alais pour celles de Toulon.

Près d'une année s'écoula donc entre la publication de l'ordonnance de création et la désignation officielle de Vannes comme siège de l'une des deux écoles de la Marine.

Le Collège de Vannes auquel cette école était annexée avait alors comme principal l'abbé Le Botmel et comme sous- principal l'abbé Grinne.

Par décision ministérielle du 31 décembre 1786, Rollin de la Farge, de l'Académie royale de marine, fut nommé premier professeur de mathématiques. Un second professeur de mathématiques, Michel Pellehaste, fut très probablement nommé à la même date.

Et la rentrée eut lieu.

Voici, à titre de curiosité, les noms des premiers écoliers de l'École de la Marine, annexe du collège de Vannes. Ils figurent sur une liste établie au ministère de la Marine : Alexandre Le Gardeur de Tilly. Aimé-François-Marie Halna du Fretay. (Balsamin) Casimir Mandé Deshayes de Cry. Augustin d'Aubenton. Pierre de Montault Saint-Sivier. François-Charles de La Jaille. Louis-Marie-Jacques-Auguste Le Moine de Châteaugué. Louis-Philippe-Auguste de Carné. Dominique-Adrien Gilart de Larchantel. Armand-Charles-Alexandre-Eustache Potier de Courcy. Louis-Henri-Marie de Montécler. Théodat Bonnefoy de Bretauville. Constant Mauduyt de Sémerville. François-Guy de Nourquer du Camper. François-Barthélémy Partour de Costebelle. Sébastien-Joseph Le Dall de Tromelin. Pierre-Albert de Montméjan. Alexandre-Marie de Trolong. Jean-Alexandre-Magdeleine Mallevault de la Varenne. Charles-Jacob Janvre de la Bouchetière. Charles-Henri de La Roche Saint-André Gamichères. Augustin-François-Marie Bigot de Morogues. Jérôme-François-Fidèle de la Noue. Jérôme de Roquefeuil. Louis-Maurice-Fortuné Mandat. Louis-Georges Law de Stainroul. Jean-Marie-Charles-Honoré de Lastic Saint-Jal. Alexandre-Marie Constant de Perry. Godefroy-Marie-Guillaume Aubert de Trégomain. Jean-François-Camille d'Antignate. Jean-Auguste de Trogoff. Guy-Jacques de Bullion. Auguste-Charles de Coulanges. Jacques-René-Julien de Gruel. Charles-Hyacinthe Chevalier de Brunet. Jacques-Marie-Julien Chevalier de Venancourt. Nicolas-Victor Picot de Limoëlan. Marc-Antoine-Calixte de Thémines de Lauzières de Bouzzolles. Jean-Baptiste-Louis-Grégoire Blanchard de la Musse. Nicolas Le Gobien. Marc-Antoine-Emmanuel de Saint-Exupéry. Jacque-Victor de La Beraudière. Charles-Juste-Marie-Guillaume Giffard de Champagné. Théophile du Puget. Charles-Just-Louis-Eugène de Beauvau. Michel-Julien de Verteuil. Calixte-Charles Morisson de la Bassetière. Pierre-Marie-René Trogoff de Coatalio. Antoine-François Le Leu d'Aubilly. Pierre-Antoine-Gilbert Arragonès d'Orcet. Sébastien-Joseph-Marie de Trédern. François-Marie de Keridec. Jean-Marie-Antonin Brillet de Candé.

Le nom d'un Lantivy de Trédion figurait aussi sur cette liste, mais il fut rayé par le ministre avec cette mention en marge : *Trop jeune*. Il n'avait pas encore 11 ans ; six mois plus tard il fut admis.

A l'arrivée de ces tout jeunes nouveaux, âgés de 11 à 13 ans, quel dut être l'étonnement des anciens du collège dont un certain nombre avaient déjà atteint et même dépassé 20 ans, car à cette époque on commençait d'ordinaire les études fort tard, étonnement encore accru du genre d'études spéciales auxquelles se livraient les arrivants, alors qu'eux, vétérans, ne s'étaient adonnés qu'au latin et au grec.

Cependant les nouveaux venus, professeurs et écoliers, se mirent de suite au travail, car si la rentrée avait dû être retardée, le ministère, sans doute pour regagner le temps perdu, prévoyait pour Navale un examen dans un délai très, rapproché et qui, en fait, n'excéda guère deux mois.

Ainsi, dès le 23 janvier 1787, fut établie au ministère la liste des jeunes gens de 13 à 15 ans appartenant également à la noblesse, mais instruits et préparés en dehors de l'École de la Marine de Vannes et qui étaient admis, en vertu de l'art. 15 de l'ordonnance, à prendre part à Vannes aux examens concurremment avec les écoliers de la Marine du collège.

Il est intéressant, croyons-nous, de donner aussi la liste de ces jeunes gens. Car en effet, particularité curieuse, c'était la première fois qu'il y avait en France un examen pour l'admission des futurs officiers dans la Marine royale et cet examen va se passer à Vannes.

Voici la liste. Elle porte en marge de la main du ministre la mention : *approuvée*.

De Trémigon ; de Greslier ; de Luzignan ; de Kergariou ; de la Landelle-Roscanvec ; de Bouillé ; de la Tullaye ; Viart ; de Bourdon-Gramont ; Le Mélorel de la Haichois ; de Barras ; de Charrette ; Green Saint-Marsault de Châtelaiillon ; Biandos de Casteja ; d'Agereau de Douville ; de Buissy ; de Kerénor ; Cadoine de Gabriac ; de Verdun ; Payen ; Le Boullenger de Capelles ; Robinault du Bois-Basset ; de la Piconerie ; du Gaspern ; Vidart de Saint-Clair ; Poret de Blosserville ; Videlou de Bédée ; de Poterat ; Achard de Bonvouloir ; de Gondrecourt ; de Thouron ; Messire de Remonville ; Chevalier d'Hattonville ; du Fou de Kerdaniel ; du Bois-Boissel ; de Trémereuc ; Onfroy ; de Nogerie ; Foucaud de Malembert.

Quant aux jeunes écoliers de l'école de la Marine de Vannes que le collège proposait comme susceptibles d'affronter les différentes épreuves, ils n'étaient qu'au nombre de 10 sur 54. Cela ne doit pas surprendre ; les cours de l'École venaient à peine de commencer et ces enfants de 11 à 13 ans devaient concourir avec des jeunes gens préparés en dehors du collège, il est vrai, mais plus âgés puisque ayant de 13 à 15 ans.

Les 10 candidats présentés par le collège étaient : d'Aubenton ; d'Aubilly ; de la Béraudière ; du Camper ; de Courcy ; Law de Stainroul ; Mandat ; de Montécler ; de Perry ; de Trégomain.

Si nous entrons dans ces minutieux détails c'est que nous avons l'intention de ne donner que l'histoire d'une seule année, de l'année 1787 par exemple, celle de début, mais d'une façon aussi complète que possible. Les années d'après ressemblent à la première et se suivent avec les mêmes faits, les mêmes péripéties et les mêmes épisodes. Il n'y a changé que les noms des écoliers, ceux des candidats et ceux des admis comme Élèves de la Marine de 3ème classe.

Le mois de mars 1787 était déjà assez avancé. Le jour de l'examen pour Navale approchait. En ce temps-là il n'était pas question d'épreuves écrites. Dès le 20 on fut assez intrigué à Vannes par la présence tout-à-fait insolite de certains groupes d'étrangers, jeunes gens et personnes plus ou moins âgées, qui circulaient par les rues étroites de la ville. C'étaient tout simplement les candidats de 13 à 15 ans préparés en dehors du collège qui commençaient à arriver pour concourir, quelques-uns accompagnés de leurs parents.

Au collège se manifestait aussi une certaine agitation. On n'ignorait pas que les examens étaient fixés, officiellement du moins, au vendredi 23 mars et on attendait pour cette date l'examineur et le délégué du Ministre. Déjà une salle assez spacieuse pour la tenue des examens était préparée.

Quant aux jeunes candidats — c'était la première fois qu'il était question en France d'examen de ce genre — ils ne semblaient pas trop inquiets, se figurant sans doute que le fameux examen ne consisterait qu'en deux ou trois petites questions et que leurs soucis seraient de courte durée.

Le matin du 23 mars arrive. Au moment où les élèves des différentes classes de lettres de 4^{ème}, de 3^{ème}, de seconde etc. entraient au collège, à l'heure habituelle, et que le principal, le sous-principal, les professeurs de mathématiques, Rollin de la Farge et Pellehaste, ainsi que les écoliers de l'École de la Marine se trouvaient dans la cour, voici venir par la place du Marché, actuellement place de l'Hôtel-de-Ville, Mgr. Amelot, Évêque de Vannes, accompagné de deux personnages, l'un en fort brillant uniforme, l'autre en civil.

Mgr. Amelot était connu de beaucoup d'élèves, des anciens notamment. Mais les deux autres ? Certains se demandaient qui ils pouvaient bien être. On leur apprend que le personnage en uniforme est le Vte de Pontevêze-Gien, Major-général de la Marine à Brest, délégué du Ministre, et que le civil est Gaspard Monge de l'Académie royale des Sciences [Note : Le 25 juin 1929 on a procédé à la Seyne-sur-mer au lancement du *Monge* qui appartient à la série des grands sous-marins de première classe *Pascal*, *Pasteur*, *Henri Poincaré*, *Archimède*]. Déjà connu par de remarquables travaux, il est chargé de procéder à l'examen qui va commencer ; on ajoute même qu'il vient d'être nommé par le Maréchal de Castries examinateur à longueur d'année des écoliers entretenus aux frais de Sa Majesté dans les Écoles préparatoires annexées aux Collèges de Vannes et d'Alais.

En entrant le matin du 23 mars 1787 dans la cour du collège de Vannes, Monge peut donc se dire un peu chez lui.

Le premier mouvement de curiosité et de surprise aussi passé, tandis que les élèves des cours de lettres gagnent leurs classes respectives, l'Évêque, le Major-général de la Marine, le principal, le sous-principal et les professeurs spéciaux de mathématiques, Rollin de la Farge et Pellehaste, prennent place dans la salle d'examen et c'est en leur présence, ainsi en avait-il été décidé au ministère, que Monge va examiner les 49 candidats dont 10 du collège et 39 du dehors.

Le premier appelé est Cadoine de Gabriac, un candidat du dehors. Monge lui pose de nombreuses questions sur l'arithmétique, puis sur la géométrie et, pour finir, sur la navigation et le note d'après les réponses faites. Mais il ne s'en tient pas là, il fait attention aussi à l'attitude plus ou moins aisée du candidat, à la vivacité des réponses aux questions posées, à la perspicacité dont il fait preuve dans la solution des problèmes.

A l'officier de marine ne faut-il pas du sang-froid, de la présence d'esprit, de la décision et aussi, pense Monge, certaines qualités de caractère pour vivre en bonne intelligence dans un cercle très restreint de camarades, à bord d'un vaisseau éloigné de terre pendant des mois, parfois même une année ?

Au cours de l'examen tout est soigneusement noté.

Le second à se présenter est de Poterat. L'examen se prolonge comme pour le premier et, quand midi vint à sonner, Monge rédigeait à peine ses dernières observations.

Deux candidats seulement avaient passé dans la matinée. L'après-midi suffit à peine à l'examen d'un seul candidat, le jeune de Montéclet, examen poussé à fond. C'était un élève du collège ; il s'en tira bien d'ailleurs.

A la fin de cette première journée, les candidats avaient perdu et leurs illusions et leur assurance. L'examen serait beaucoup plus sérieux qu'ils ne l'avaient pensé. Dès le soir, quelques candidats du dehors abandonnaient et faisaient leurs préparatifs de départ de Vannes.

Les examens durèrent longtemps en effet. Commencés le vendredi 23 mars, ils continuèrent le samedi, le dimanche après-midi, la matinée ayant été réservée aux Offices, le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi, le samedi 31 mars, le dimanche 1er avril après-midi, le lundi, le mardi, le mercredi 4 avril, soit douze jours pour examiner 43 concurrents, car, entretemps, 6 ou 7 candidats étrangers au collège, pris de découragement, renoncèrent à se présenter.

Il ne faut pas trop s'étonner de cette longue durée puisque chaque candidat, nous l'avons dit, était l'objet de la part de Monge d'interrogations multiples et serrées en même temps que d'une observation assez prolongée au point de vue intellectuel et moral.

Comme exemple, voici le résumé des notes générales et les observations de Monge en ce qui concerne les 10 candidats du collège.

Louis-Henri-Marie de Montéclet — a fort bien répondu sur la partie d'arithmétique demandée ; fort bien répondu aux questions de géométrie ainsi qu'aux questions de navigation : sujet de grande espérance, très intelligent.

Jacques-Victor de la Béraudière — a répondu faiblement à l'arithmétique, à la géométrie, à la navigation ; mais a donné une partie de la trigonométrie rectiligne et sphérique : tête froide, sujet d'espérance. Il est juste d'observer d'ailleurs qu'il a la fièvre par accès depuis plusieurs mois.

Louis-Maurice-Fortuné Mandat — a répondu passablement bien arithmétique ; mal géométrie ; mal navigation : sujet ordinaire mais assez intelligent, caractère doux et raisonnable.

Armand-Charles-Alexandre Potier de Courcy — a bien répondu sur la partie d'arithmétique demandée ; mieux sur la géométrie ; encore mieux sur la navigation : sujet d'espérance, très intelligent, tête froide.

Alexandre-Marie Constant de Perry — a mal répondu arithmétique, géométrie, navigation : semble intelligent pourtant, caractère doux.

François-Guy de Nourquer du Camper — a fort bien répondu à la partie d'arithmétique demandée ; également à la géométrie ; également à la navigation : sujet de grande espérance, très intelligent, caractère actif et hardi.

Louis-Georges Law de Stainroul — a bien répondu arithmétique, géométrie, navigation : sujet d'espérance, caractère doux mais esprit vif.

Godefroy-Marie-Guillaume de Trégomain — a mal répondu arithmétique, géométrie, navigation : sujet ordinaire, esprit lent.

Augustin d'Aubenton — a répondu passablement bien arithmétique ; moins bien géométrie ; encore moins bien navigation : sujet ordinaire, caractère doux, même mol ; mais il est juste d'observer qu'il a eu la fièvre par accès jusqu'au moment de son arrivée à Vannes.

Antoine-François Le Leu d'Aubilly — a bien répondu arithmétique ; assez bien géométrie ; médiocrement navigation mais sujet d'espérance, caractère doux et raisonnable.

Tous les candidats qui se présentèrent furent notés de la même façon, c'est-à-dire d'abord au point de vue de leur savoir et ensuite de leur attitude et même, pour certains d'entre eux, de leur caractère apparent.

Le concours terminé, Monge, avait encore à voir les jeunes écoliers entretenus au collège aux frais du Roi et qui, faute d'un bagage scientifique suffisant, n'avaient pu cette fois être présentés comme candidats. Pour se rendre compte du degré de leur instruction il prolongea son séjour à Vannes. Comme ils n'étaient guère avancés en sciences, Monge jugea inutile d'insister. Il en vit 12 le 5 avril et 19 le 6 avril.

Des annotations portées à la suite de chaque nom sont des plus sommaires. En voici quelques-unes :

Ne sait que l'addition.

Ne sait que les 4 premières règles.

A répondu jusqu'aux carrés.

A répondu jusqu'aux fractions et proportions.

Etc. Un ou, deux seulement sont notés comme un peu plus savants.

Il ne faut pas oublier que Monge avait affaire à des enfants de 11 à 13 ans et qui comptaient à peine trois mois d'études au collège. Et, comme en général à cette époque, les sciences étaient plutôt délaissées, le plus grand nombre de ces enfants à leur entrée au cours de marine en ignoraient les premiers principes.

Comptes-rendus de ces différentes opérations furent adressés par Monge au Ministère de la Marine avant de quitter Vannes pour Alais où il devait se livrer aux mêmes travaux. Et bientôt, 10 jours seulement après le concours de Vannes, parut la liste des jeunes gens admis dans la Marine comme Élèves de 3ème classe suivant le rang que leur instruction avait mérité et affectés aux ports ou aux escadres de Brest et de Rochefort. C'était le premier concours, encore une fois, qui ait eu lieu en France pour Navale.

Etant donnée la sévérité de l'examineur, cette liste paraît longue et laisse supposer qu'on avait alors grand besoin d'Elèves de la Marine. La voici :

1er de la Tullaye ;
2ème de Poterat ;
3ème de Nogerie ;
4ème de Gondrecourt ;
5ème de Nourquer du Camper (de l'école de marine) ;
6ème de Verdun ;
7ème de Montécler (de l'école de marine) ;
8ème Payen ;
9ème Potier de Courcy (de l'école de marine) ;
10ème Onfroy ;
11ème de Luzignan ;
12ème de Blosserville ;
13ème de Kergariou ;
14ème de Bonvouloir ;
15ème de Buissy ;
16ème de Trémigon ;
17ème Law de Stainroul (de l'école de marine) ;
18ème Cadoine de Gabriac ;
19ème de Bouillé ;
20ème de la Béraudière (de l'école de marine) ;
21ème de Barras ;
22ème de Châtelailon ;
23ème du Bois-Basset ;
24ème du Bois-Boissel ;
25ème Le Leu d'Aubilly (de l'école de marine) ;
26ème Le Boullenger de Capelles ;
27ème du Fou de Kerdaniel ;
28ème Viart ;
29ème de Greslier ;
30ème de Casteja ;
31ème du Gaspern ;
32ème Vidart de Saint-Clair.
Arrêté à Versailles. Le 15 avril 1787.

Le Ministre de la Marine, Le Maréchal de CASTRIES.

Le résultat ne dit pas de nombreux vides dans les rangs des écoliers de la marine de Vannes puisque six d'entre eux seulement furent reçu Élèves de 3ème classe et quittèrent le collège à destination de Brest et de Rochefort.

Cependant, quatre mois après, dès le 12 août 1787, fut dressée à Paris une nouvelle liste d'enfants admis aux frais du Roi au Collège de Vannes. Cette liste contient 23 noms au nombre desquels nous citerons un du Chaffault, un de Langle, un Charette de la Colinière, un de Kerguézec, un de Lesquen etc., enfin un Lantivy de Trédion, celui éliminé de la première liste parce que n'ayant pas atteint alors l'âge de 11 ans.

Quelque temps après, le Ministère décida qu'un second concours aurait lieu pour Navale le 20 octobre. La liste des jeunes gens de 13 à 15 ans, étrangers au collège, autorisés à s'y présenter, avait paru le 25 août.

Il nous serait loisible de donner cette liste, mais pour abrégé nous nous bornerons à citer les noms des candidats reçus à ce second concours de 1787 qui eut lieu à Vannes dans les mêmes conditions que le premier et à propos duquel nous avons longuement insisté.

Au concours du 20 octobre et jours suivants — il dura jusqu'au 4 novembre — sur 22 candidats reçus 10 appartenaient au Collège. En voici la liste entière par ordre de mérite :

1er du Chaffault (de l'école de marine) ;
2ème Taillevis de Périgny ;
3ème de Charite du Bouëtiez ;
4ème Aubert de Trégomain (de l'école de marine) ;
5ème Le Gardeur de Tilly (de l'école de marine) ;
6ème Mauduit de Sémerville (de l'école de marine) ;
7ème Le Mélorel de la Haichois ;
8ème Le Métayer de Kerdaniel ;
9ème Le Chevalier d'Hattonville ;
10ème Le Dall de Tromelin (de l'école de marine) ;
11ème Viart ;
12ème de Kerénor ;
13ème Brillet de Candé (de l'école de marine) ;
14ème Mandat (de l'école de marine) ;
15ème Janvre de la Bouchetière (de l'école de marine) ;
16ème de la Jaille (de l'école de marine) ;
17ème du Fou ;
18ème du Plessis de Grenédan ;
19ème Suzemain de Flammerans ;
20ème de Remonville ;
21ème Halna du Fretay (de l'école de marine) ;
22ème du Peyrat de Thouron.

Quelques jours après ils étaient envoyés dans les ports ou sur les escadres comme Élèves de 3ème classe.

Ainsi que pour le premier concours, Monge avait adressé au Maréchal de Castries, pour approbation, le procès-verbal des opérations accompagné de la liste par ordre de mérite que nous venons de donner et, comme la première fois, aucune modification, nous en avons la preuve, ne fut apportée en haut lieu aux propositions faites.

De son côté, M. de Pontevèze-Gien, Major-général de la Marine, qui avait assisté aux différents examens de 1787, en rendit compte au Ministre par un rapport daté du 6 novembre et dont les conclusions méritent d'être signalées :

Il me reste à vous faire part, Monseigneur, de l'état du collège qui est toujours aussi satisfaisant qu'on peut le désirer. Le principal et le sous-principal sont dignes de vos bontés pour tous les soins qu'ils prennent des jeunes gens qui leur sont confiés, ainsi que les Srs Rollin et Pellehaste, premier et deuxième professeurs de mathématiques, qui s'occupent avec zèle, intérêt et succès de leur instruction et je serais très flatté, Monseigneur, que vous voulussiez bien leur en accorder des témoignages de satisfaction.

A la suite de ce rapport élogieux du Major-général de la Marine et sans doute aussi sur les instances de Monge, qui s'était rendu compte également du bon fonctionnement et de la

prospérité de l'École, un troisième professeur de mathématiques fut adjoint aux deux premiers. Et ce troisième professeur n'était autre que François Callet, savant distingué, l'auteur des fameuses tables de logarithmes.

Détail amusant, en venant à Vannes Callet quittait à Paris Paul-Louis Courier, alors âgé de 16 ans, à qui il donnait des leçons particulières de mathématiques. Comme le futur pamphlétaire, plus épris de grec que de mathématiques, écrivait dans une lettre à sa mère, quelques jours avant la nomination à Vannes de son professeur : *Je donnerais bien, toutes les vérités d'Euclide pour une page d'Isocrate*, il ne dut pas être trop attristé de son départ.

La nomination de Callet à l'École de la Marine de Vannes est du 21 mars 1788. Elle fut immédiatement suivie de celle de Verlac comme professeur de langue anglaise et de Chailly comme professeur de dessin. Leurs traitements étaient payés par l'administration de la Marine du port de Brest à raison de 2.400 livres par an pour Callet et de 2.000 livres pour Verlac et Chailly.

L'École de la Marine, annexe du Collège de Vannes, continua à fonctionner jusqu'en 1791. Au cours de cette année intervinrent les décrets des 22 avril et 1er mai ainsi que la loi du 10 août supprimant les Écoles de la Marine de Vannes et d'Alais.

Ici s'arrête l'étude que nous avons entreprise, les années 1788, 1789 et 1790 ayant vu se dérouler, toujours avec le même examinateur Gaspard Monge qui venait assez souvent à Vannes et y faisait parfois d'assez longs séjours, le même cycle des entrées, des examens et des promotions.

Seuls quelques faits particuliers se rapportant à l'École de Marine méritent d'être signalés. Deux de ces faits sont fort tristes ; il s'agit de décès.

Le 21 août 1788 mourait au collège [Note : Les écoliers de l'École de marine de Vannes étaient internes] Gérôme-François-Fidèle de la Noue, fils de Guillaume etc. comte de la Noue, ancien officier de vaisseau de Sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de dame Julienne-Louise Boschât d'Uzel. L'inhumation eut lieu le lendemain dans le cimetière de Saint-Patern autour de l'église, mentionne l'acte de décès. Le collège dépendait de la paroisse de Saint-Patern.

Assistèrent au convoi, relate encore le registre des décès de Saint-Patern : Messire Guillaume-Alexis Grinne prêtre, sous-principal, le sieur François Callet, professeur de mathématiques, et, détail touchant relaté dans l'acte, Auguste Huon de Kermadec, Jean-François-Lavardin de Querhoent, Joseph-Marie Le Douarain, Pierre-Marie-Sébastien Bigot de Morogues, élèves du même collège *qui ont signé au nom de tous les autres*.

Un an après, le 6 août 1789, on inhumait à côté l'un de l'autre dans l'ancien et bien humble cimetière de Séné, aussi autour de l'église, le corps de M. Pierre Le Franc, diacre, âgée de 25 ans, et celui de l'écolier de l'École de la Marine de Vannes [Note : Dénomination exacte. Les écoliers avaient tendance à se dire déjà Élèves de la Marine], Auguste-Charles de Coulanges (nom autrefois si cher à Mme de Sévigné) fils du baron de Coulanges, brigadier de cavalerie et de dame Anne-Louise Rousseau de Chamoy.

L'enfant âgé de 13 ans 1/2 se baignait à marée haute avec ses camarades dans la rivière en dessous de Saint-Laurent, en Séné, non loin de Saint-Léonard. La propriété de Saint-Laurent appartenait alors au Collège. A un moment il perdit pied et disparut. Le surveillant M. Le Franc se jeta immédiatement à l'eau pour lui porter secours. Eut-il ses mouvements paralysés par l'enfant, fut-ce une autre cause ? Tous deux hélas périrent ensemble.

Le sous-principal, l'abbé Grinne et une délégation d'élèves assistèrent à Séné à cette double et lamentable inhumation.

Troisième fait divers, celui-ci d'un autre ordre.

Monge venait donc assez souvent à Vannes. Au cours d'un de ses séjours, le 30 Mars 1789, il eut l'occasion d'être parrain à Saint-Patern d'une jeune Pellehaste, fille du professeur de mathématiques à l'École de la Marine. Monge est ainsi désigné dans l'acte : N. homme Gaspard Monge de l'Académie royale des sciences et examinateur des élèves de la Marine en cette ville. Au nombre des signatures nous relevons celles de Monge, d'Emilie Monge, du chevalier Depoix, d'un de Vaufleury, d'un de Châteaugiron etc. et de l'abbé Le Botmel, principal du collège.

Nous avons terminé.

En résumé, nous avons raison de croire à l'existence, aux archives du Ministère de la Marine, de documents jusqu'ici inexplorés. A leur analyse on apprend du neuf à chaque feuillet, presque à chaque ligne.

Ils révèlent les motifs de la création des Écoles de la Marine — ils disent à la suite de quelles démarches le Collège de Vannes, actuellement Collège Jules-Simon, fut désigné en haut lieu pour recevoir une des deux Écoles, établies en France — ils précisent les dates de la nomination des professeurs spéciaux qui furent appelés à y enseigner ainsi que l'époque de l'ouverture des cours — ils font connaître, en même temps que le fonctionnement de l'École, les noms des enfants qui y furent entretenus aux frais du Roi — ils nous font assister, pour ainsi dire, au premier examen qui eut lieu en France pour Navale et qui se passa à Vannes et nous font connaître jusqu'à la liste, par ordre de mérite, des premiers candidats reçus Élèves de 3ème classe de la Marine.

Enfin, ils appellent notre attention d'une façon toute particulière sur les nombreux et prolongés séjours de Monge dans notre ville... de Monge l'illustre savant, le grand géomètre français, le principal fondateur de Polytechnique, plus tard familier de Napoléon qui le fit Comte de Péluse, en souvenir de ses fouilles et découvertes archéologiques si intéressantes dans les ruines de cette cité antique, et après l'avoir nommé au cours de l'expédition, n'étant encore que Bonaparte, Président de l'institut d'Egypte.

Son nom ne devrait-il pas être mieux connu à Vannes ?

(Etienne RAUT, Léon LALLEMENT).

Source : <http://www.infobretagne.com/vannes-ecole-navale-marine.htm>